



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

DOCUMENT D'INFORMATION

Rapport annuel 2022 du CIPVP Principales statistiques et tendances

Demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)*

- En 2022, 58 461 demandes d'accès à l'information ont été déposées en Ontario, soit 5 % de plus que l'année précédente. Le nombre de demandes est donc revenu au niveau d'avant la pandémie, en 2019.
- Dans le secteur provincial, un peu plus de 50 % des demandes d'accès à l'information ont été traitées dans un délai de 30 jours, ce qui représente une baisse relative de 22 % par rapport à l'an dernier.
- En 2022, les trois institutions provinciales ayant reçu le plus de demandes d'accès à l'information étaient le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (8 873), le ministère du Solliciteur général (6 455) et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (3 219).
- Dans le secteur municipal, les institutions ont traité plus de 81 % des demandes d'accès à l'information dans un délai de 30 jours, comme en 2021.
- En 2022, les trois institutions municipales ayant reçu le plus de demandes d'accès à l'information étaient le Service de police de Toronto (4 055), la cité de Toronto (2 767) et la Police de la région de York (2 044).

Demandes présentées en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*

- En 2022, 100 031 demandes d'accès à des renseignements personnels sur la santé ont été déposées, soit 27 % de moins que les 137 481 demandes déposées en 2021.
- En 2022, les institutions du secteur de la santé ont réglé près de 98 000 demandes d'accès à des renseignements personnels sur la santé dans un délai de 30 jours dans près de 99 % des cas. Il s'agit d'une hausse de près de 7 % par rapport à 2021.
- Les institutions du secteur de la santé ont accordé l'accès à la totalité des renseignements personnels sur la santé demandés dans 92 % des cas en 2022.

Atteintes à la vie privée dans le secteur de la santé



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél : (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
TTY/ATS : (416) 325-7539
Web : www.ipc.on.ca

- D'après les statistiques annuelles fournies par les dépositaires de renseignements sur la santé, 9 998 atteintes à la vie privée ont eu lieu dans le secteur de la santé en 2022.
- Les divulgations non autorisées demeurent une cause majeure d'atteintes à la vie privée dans le secteur de la santé, et 3 989 (46 %) ont résulté de télécopies mal acheminées. Bien que ce chiffre soit en légère baisse par rapport à 2021, les télécopies mal acheminées représentent la plupart des divulgations non autorisées dans le secteur de la santé.

Demandes présentées en vertu de la partie X de la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

- En 2022, les fournisseurs de services assujettis à la partie X de la LSEJF ont reçu 9 923 demandes d'accès à des renseignements personnels, un peu moins que les 9 980 demandes enregistrées en 2021.
- Le secteur des services à l'enfance et à la famille a réglé 6 653 demandes, soit 71 %, dans un délai de 30 jours.
- En 2022, l'accès intégral aux renseignements personnels a été accordé en réponse à 1 926 demandes, soit 17 %.

Atteintes à la vie privée dans le secteur des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

- Le secteur des services à l'enfance et à la famille a signalé 451 atteintes à la vie privée en 2022, par rapport à 508 en 2021.
- La divulgation non autorisée était la principale cause d'atteinte à la vie privée dans 335 cas (soit 74 %). De ces cas, 169 étaient attribuables à des courriels mal acheminés et 41 à des télécopies mal acheminées.

Statistiques du tribunal du CIPVP

En 2022, le CIPVP a ouvert 2 574 dossiers et en a fermé 2 857. C'est la deuxième année consécutive (depuis 2017) que le CIPVP ferme plus de dossiers qu'il n'en ouvre.

Dossiers d'appel de décisions en matière d'accès à l'information qui ont été ouverts et fermés

- En 2022, 1 258 dossiers d'appel de décisions en matière d'accès à l'information ont été ouverts; 55 % avaient trait à des demandes présentées en vertu de la LAIMPVP et 45 % à des demandes présentées en vertu de la LAIPVP.
- La plupart des appels, soit 75 %, portaient sur l'accès à des documents généraux.
- Le CIPVP a fermé 1 347 dossiers d'appel en 2022, par rapport à 1 356 l'année précédente.
- En 2022, 17 % des appels ont été réglés au stade du règlement anticipé, et 59 % par médiation. Moins du quart des appels sont passés au stade de l'arbitrage.

Issue des appels

- Sur les 262 appels réglés par voie d'ordonnance d'un arbitre du CIPVP en 2022, la décision de l'institution a été confirmée intégralement dans 65 % des cas et partiellement dans 20 % des cas, et elle a été infirmée dans 13 % des cas. Moins de 1 % des appels ont été rejetés après la réception d'observations.

Plaintes relatives à la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée autodéclarées, LAIPVP et LAIMPVP

- En 2022, le CIPVP a ouvert 340 dossiers de plainte concernant la protection de la vie privée et des atteintes à la vie privée déclarées par des institutions publiques. Au total, 219 de ces dossiers relevaient du secteur municipal et 121 du secteur provincial. Dans l'ensemble, le CIPVP a réglé 450 dossiers concernant la protection de la vie privée en 2022, en hausse par rapport à 373 en 2021.

Dossiers de plainte concernant la protection de la vie privée dans le secteur de la santé, LPRPS

- En 2022, le CIPVP a ouvert 865 dossiers concernant la protection de la vie privée dans le secteur de la santé. Parmi ces dossiers, 493 avaient trait à des atteintes à la vie privée, dont 163 (33 %) concernaient des renseignements personnels mal dirigés ou perdus, 122 (25 %) des collectes, utilisations ou divulgations non autorisées et 143 (29 %) des consultations non autorisées. Les cyberattaques ont été la cause de 29 atteintes à la vie privée signalées au CIPVP dans le secteur de la santé, par rapport à 32 l'année précédente.
- Sur les autres dossiers dans le secteur de la santé, 180 étaient des plaintes concernant l'accès aux renseignements personnels ou la rectification de tels renseignements et 163 étaient des plaintes sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation. Le CIPVP a ouvert 29 dossiers concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation.
- Le CIPVP a fermé 965 dossiers concernant la protection de la vie privée dans le secteur de la santé en 2022.

Dossiers concernant la partie X de la LSEJF

- En 2022, le CIPVP a ouvert 92 dossiers concernant la protection de la vie privée en vertu de la LSEJF, une baisse de 44 % par rapport à 2021. Sur ces dossiers, 46 avaient trait à des atteintes à la vie privée signalées par le secteur des services à l'enfance et à la famille, dont des renseignements personnels mal dirigés ou perdus (33 %), des divulgations non autorisées (33 %) et des consultations non autorisées (17 %).
- Quant aux autres dossiers concernant la protection de la vie privée en vertu de la LSEJF qui ont été ouverts en 2022, 27 avaient trait à des plaintes concernant l'accès ou la rectification, 17 portaient sur des plaintes relatives à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation, et deux étaient des plaintes déposées par le CIPVP concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation.

Tous les secteurs : cyberattaques et consultations non autorisées de renseignements

- En 2022, 50 cyberattaques ont été signalées au CIPVP, tous secteurs réunis. Les incidents signalés à notre bureau, y compris les attaques par rançongiciel, étaient plus complexes que par les années passées, et ont frappé un large éventail d'institutions, y compris des conseils scolaires, des municipalités ainsi que des fournisseurs de soins de santé et de services à l'enfance et à la famille.
- Le nombre de consultations non autorisées de renseignements s'est accru de 20 % par rapport à l'an dernier; ce phénomène continue de porter gravement atteinte à la confiance du public dans les institutions publiques ontariennes.

Ressources supplémentaires

- [Communiqué](#)
- [Rapport annuel 2022](#)
- [Statistiques fournies au CIPVP en 2022](#)

Renseignements pour les médias

media@ipc.on.ca